

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 juin 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI RÉGISSANT L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE L'IMMIGRATION, ETC.

La Chambre passe à l'étude du bill C-27, tendant à créer le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration et à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur: Il y a 33 motions à l'étape du rapport et je n'ai pu les examiner à loisir pour décider si elles présentent quelque difficulté du point de vue de la procédure ou pour tenter de les grouper aux fins de la discussion. J'en ai examiné six jusqu'ici, ce qui tiendra la Chambre occupée assez longtemps, je pense, tout en me permettant d'examiner les 27 autres.

Des six premières motions, la motion n° 1 me cause quelque inquiétude en ce qu'elle introduit dans l'article qu'elle cherche à modifier, une idée relativement nouvelle concernant la consultation avec les provinces. Par conséquent, elle dépasse peut-être la portée de l'article qu'elle tend à modifier. J'entendrai dans un moment les arguments du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), au nom de qui la motion est inscrite, et ensuite les autres députés qui voudront discuter de la question de procédure.

Les motions nos 2 à 6 semblent être admissibles au point de vue procédural. Les motions nos 2 et 3 pourront être groupées et étudiées ensemble, mais elles feront l'objet d'un vote distinct. La motion n° 4 fera l'objet d'une étude et d'un vote distincts. Les motions nos 5 et 6 seront groupées aux fins du débat, mais des votes distincts seront tenus. S'il n'y a aucune observation ou débat là-dessus, j'espère que ces travaux vont occuper la Chambre pour un petit bout de temps.

Quant aux questions procédurales au sujet de la motion n° 1, la parole est au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander).

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest) propose la motion n° 1:

Qu'on modifie le Bill C-27. Loi créant le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la Loi

de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, à l'article 5, en ajoutant immédiatement après la ligne 34, page 2, ce qui suit:

(3) Le Ministre doit consulter les provinces au sujet des mesures à prendre pour faciliter la formulation, la coordination et l'application des politiques et programmes d'assurance-chômage et de main-d'œuvre.

(4) La Ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec toute province ou tout groupe de provinces un accord visant à faciliter la formulation, la coordination et l'application des politiques et programmes d'assurance-chômage et de main-d'œuvre.

● (1110)

—Monsieur l'Orateur, on comprend maintenant combien il est difficile pour les députés de l'opposition de faire des interventions constructives. Sauf erreur, le bill C-27, qui contient des modifications à la loi sur l'assurance-chômage, a été renvoyé à la Chambre mercredi dernier. Ce jour-là, on ne savait pas du tout quel jour le débat aurait lieu. Bien entendu, il revenait à notre leader de demander au leader du gouvernement qui, ce jour-là, était le ministre des Postes (M. Blais), quels travaux étaient prévus pour la semaine suivante. Voilà que nous apprenons que le bill doit être étudié ce matin à 11 heures.

C'est très bien, monsieur l'Orateur, pourvu qu'aucun amendement n'ait été proposé à l'étape du rapport. Mais le ministre lui-même a déposé au moins dix amendements, dont quelques-uns font appel au gouverneur général puisqu'une dépense d'argent est prévue du fait que la période d'admissibilité passe de dix à quatorze semaines. En outre, nous, du caucus conservateur, voulions présenter certains amendements, tout comme les membres du NPD et du Crédit social.

Nous nous trouvons maintenant dans cette situation difficile. Vendredi, nous avons dû nous démener comme des diables pour trouver, premièrement, un exemplaire du bill C-27 dont le comité a fait rapport. Je crois que le bill modifié n'a pas été distribué aux députés avant vendredi. Je sais que mes honorables amis du NPD me reprendront si je me trompe. Puis, lorsque nous avons reçu le bill modifié, nous avons dû rassembler nos esprits et mettre nos bureaux sens dessus dessous pour trouver les documents et les dossiers nécessaires pour préparer nos amendements. A force de nous creuser la tête, nous y sommes arrivés, mais ce qui est malheureux, monsieur l'Orateur, c'est que vous-même, de votre propre aveu, n'avez pas eu le temps de lire les amendements pour vérifier leur recevabilité du point de vue de la procédure.

Je ne vous le reproche pas, monsieur l'Orateur, parce que vous devez suivre la procédure que nous adoptons. Je reproche cependant au ministre de vouloir faire passer ce bill de force sans donner aux députés le temps de se faire une idée de son contenu. Comme le mois tire à sa fin, s'il est une chose que nous, de ce côté-ci, n'accepterons pas, c'est qu'on nous fasse adopter des bills de force.